



# Les «entretiens de carrière» ne sont pas obligatoires !

Dans le cadre du « pacte de carrière » défini par la circulaire ministérielle du 14 mars 2011, les collègues qui ont 2 ans ou 20 ans d'ancienneté reçoivent des courriers de leur hiérarchie en vue d'un « entretien de carrière ». Les I.E.N, les principaux et proviseurs ont uniquement pour obligation de proposer ces entretiens. Nous vous appelons à ne pas y participer.

Ces entretiens initient une nouvelle modalité d'évaluation des enseignant-e-s,  
dans le cadre d'un management inspiré de l'entreprise « moderne » :  
comptable, individualisé, caporalisé

## Premiers pas vers l'évaluation par entretien professionnel

Toutes les précautions sont prises cette année pour expliquer que cet entretien bon enfant est complètement déconnecté de toute évaluation. **Mais**... un courrier de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale daté du 14 janvier 2011 dévoile le pot aux roses : « *En 2012, la mise en place des nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants qui se substitueront à la double notation actuellement en vigueur, supposera l'organisation d'entretiens professionnels. [...] Concrètement, les personnels qui seront reçus en 2010- 2011 dans le cadre des seuls entretiens à 2 et 20 ans inaugureront en quelque sorte une nouvelle modalité « d'accompagnement RH ».* »

## Un management sur le modèle de l'entreprise capitaliste

SUD Education n'est pas satisfait des modalités actuelles d'évaluation des enseignants, mais les nouvelles modalités d'évaluation des personnels qui sont en train de se mettre en place sont encore pires ! On passe à l'ère du management sur le modèle de l'entreprise néo-libérale.

## Individualisation, mise en concurrence

Ces entretiens contribueront à opposer les personnels, soumettre chacun-e à l'arbitraire, et casser toute résistance collective.

## Des logiques comptables et non éducatives

L'évaluation devant remplacer la notation, que va-t-on évaluer ? L'enseignant-e sera donc jugé-e sur les résultats de ses élèves à la « validation des compétences », aux évaluations nationales en élémentaire, aux examens dans le secondaire, aux taux de passages et redoublements...

## Le fichage des compétences, pour les enseignant-e-s aussi !

Ces nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-e-s s'inscrivent dans une logique globale, celle de l'évaluation par compétences et du fichage généralisé.

Les agents ATOSS/ATTEE sont déjà soumis depuis longtemps à des entretiens individuels. Ne l'oublions pas ! Dès qu'une catégorie est touchée et que des coups lui sont portés, c'est ensemble, de façon intercatégorielle, et sans attendre qu'il faut réagir.

**SUD Éducation appelle les collègues à refuser ces  
entretiens professionnels !**